

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 JUN 2016**

Délibération
n° 2016.06.210

**Etablissement public
foncier de Poitou-
Charentes :
convention
opérationnelle
d'action foncière sur
le centre ville de la
commune
d'Angoulême**

LE VINGT TROIS JUN DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 juin 2016**

Secrétaire de séance : Bernard DEVAUTOUR

Membres présents :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Marie-Hélène PIERRE à Jean-François DAURE, Guy ETIENNE à Sylvie CARRERA, Xavier BONNEFONT à Vincent YOU, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Véronique DE MAILLARD à Danielle CHAUVET, François ELIE à Philippe VERGNAUD, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Bernadette FAVE, Joël GUITTON à Patrick BOURGOIN, Isabelle LAGRANGE à Véronique ARLOT, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Annie MARC à Fabienne GODICHAUD, Olivier RIVIERE à Stéphane CHAPEAU

Excusé(s) :

Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Jacques PERSYN, Françoise COUTANT, Armand DEVANNEAUX

Absent(s) :

Marie-Hélène PIERRE, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Samuel CAZENAVE, Véronique DE MAILLARD, François ELIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Annie MARC, Olivier RIVIERE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JUIN 2016

**DELIBERATION
N° 2016.06.210**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
LOGEMENT PUBLIC ET POLITIQUE DE L'HABITAT

Rapporteur : Monsieur GERMANEAU

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE POITOU-CHARENTES : CONVENTION OPERATIONNELLE D'ACTION FONCIERE SUR LE CENTRE VILLE DE LA COMMUNE D'ANGOULEME

La ville d'Angoulême a engagé une action ambitieuse de renouvellement urbain sur le centre-ville, à travers notamment la mise en place d'une démarche incitative en vue de la réalisation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU).

Elle souhaite également disposer d'une capacité d'action supplémentaire avec une action foncière qui permette de traiter des sites structurants qui ne muteront pas naturellement ou par incitation.

La commune, en partenariat avec GrandAngoulême, envisage aussi d'agir pour la structuration des activités commerciales, avec par exemple des remembrements d'emprises, la reconquête de locaux commerciaux vacants, en cohérence éventuellement avec les politiques d'habitat aux étages. Cette politique de reprise d'activités commerciales s'accompagnera ainsi de la récupération des étages de propriétés souvent laissés à l'abandon et donc vacants.

Dans ce cadre, une convention tripartite « Ville d'Angoulême – Agglomération – Etablissement public foncier (EPF) » est proposée pour permettre à l'EPF d'intervenir sur le centre-ville d'Angoulême. Cette convention porterait sur un engagement financier maximal de l'EPF de 2 000 000 € sur une durée de 6 ans. Pour GrandAngoulême, elle s'inscrit dans les opérations fléchées du Programme Local de l'Habitat.

Par ailleurs, une étude sur le potentiel du foncier commercial sur plusieurs rues du centre-ville d'Angoulême ainsi que sur le centre-commercial de Bel Air Grand Font sera ainsi réalisée dans le cadre de cette convention.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 26 mai 2016,

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention opérationnelle d'action foncière sur le « centre-ville » liant la commune d'Angoulême, GrandAngoulême et l'EPF Poitou-Charentes.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférent.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

29 juin 2016

Affiché le :

29 juin 2016